



Vlaet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe



14135169

03 -07- 2014
BRUXELLES

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/07/2014 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0462.958.531

Dénomination

(en entier) : **PACT**

(en abrégé) :

Forme juridique : société anonyme

Siège : 1180 Bruxelles, avenue de la Floride, 77

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : Fusion par absorption de la société privée à responsabilité limitée
«HAUTEUR & SOLUTION», modification de l'objet social, modification des
statuts.

Il résulte d'un procès-verbal dressé le 27 juin 2014 par David INDEKEU, notaire à Bruxelles, ce qui suit :
FUSION.

L'assemblée décide de fusionner au sens des articles 676, 682 et 719 à 727 du Code des Sociétés la présente société par absorption de la société privée à responsabilité limitée « HAUTEUR & SOLUTION », ayant son siège social Rue Bollinckx 24 à 1070 Anderlecht, inscrite au Registre des Personnes Morales de Bruxelles sous le numéro d'entreprise 0870.467.409, par voie de transfert par cette dernière de l'universalité de son patrimoine comprenant toute sa situation active et passive, rien excepté ni réservé, sur base d'un bilan arrêté au 31 décembre 2013. D'un point de vue fiscal et comptable, la fusion prend effet au 1er janvier 2014.

EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL

L'assemblée décide de modifier l'objet social et en conséquence l'article 3 des statuts pour y ajouter les activités suivantes :

« - tous travaux en hauteur avec ou sans moyen d'accès, et notamment :

- le lavage de vitres, démoussage des toitures, système anti-pigeon, nettoyage de façades, etc. ;
- le placement de calicots et affiches ;
- la location de camions nacelle avec ou sans opérateur ;
- l'élagage d'arbres ;
- la vente, location et pose d'échafaudages, l'achat et la vente d'articles de tous genres en gros et en détail ;
- la fabrication de tous matériels et mobiliers ainsi que l'organisation d'événements ;
- la vente de bois de chauffage ;
- l'import-export de marchandises diverses ;
- la location, vente, le placement de podiums fixes ou mobiles ;
- le transport de marchandises avec ou sans stockage ;
- la restauration de bâtiments pour vente, location ou pour des tiers. »

PROCURATION

L'assemblée décide d'accorder procuration, avec faculté de subdéléguer, à la SPRL CORPOCONSULT aux fins de modifier l'inscription de la société auprès de la Banque Carrefour des Entreprises.

Déposé en même temps l'expédition du procès-verbal du 27 juin 2014, procurations, rapport du conseil d'administration dans le cadre de la modification de l'objet social (art 559 du Code des Sociétés).

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME,

David INDEKEU, notaire.